

Saint-Brieuc, le 20 mai 2021

Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes des Côtes d'Armor

références 2021/3053

service Culture

Tél 02 96 77 32 61

Madame le Maire,

Dans le contexte du prolongement de la crise sanitaire, le Département des Côtes d'Armor a souhaité maintenir son soutien aux artistes et aux communes, toujours privés de projets culturels.

C'est pourquoi, dans la continuité de l'opération déjà initiée en 2020, j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai fait le choix en lien avec Thierry Simelière, Vice-Président chargé de la Culture, de reconduire l'appel à projets "Cultures Communes en Côtes d'Armor". En direction des communes et des équipes artistiques professionnelles du département, il vise à soutenir une nouvelle fois des manifestations culturelles dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les projets devront se dérouler entre le **29 juin et le 19 septembre 2021**. Cependant, les programmations estivales déjà prévues avant la publication de cet appel à projets ne seront pas recevables.

Afin de faciliter vos démarches, cet appel à projets est disponible sur le site du Département : www.cotesdarmor.fr/culturescommunes.

Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos candidatures et ce **jusqu'au 13 juin au plus tard**, à l'adresse culturescommunes@cotesdarmor.fr.

Souhaitant une pleine réussite à vos projets "Cultures Communes en Côtes d'Armor", je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Romain BOUTRON

Saint-Brieuc, le 20 mai 2021

Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes des Côtes d'Armor

références 2021/3053

service Culture

Tél 02 96 77 32 61

Monsieur le Maire,

Dans le contexte du prolongement de la crise sanitaire, le Département des Côtes d'Armor a souhaité maintenir son soutien aux artistes et aux communes, toujours privés de projets culturels.

C'est pourquoi, dans la continuité de l'opération déjà initiée en 2020, j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai fait le choix en lien avec Thierry Simelière, Vice-Président chargé de la Culture, de reconduire l'appel à projets "Cultures Communes en Côtes d'Armor". En direction des communes et des équipes artistiques professionnelles du département, il vise à soutenir une nouvelle fois des manifestations culturelles dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les projets devront se dérouler entre le **29 juin et le 19 septembre 2021**. Cependant, les programmations estivales déjà prévues avant la publication de cet appel à projets ne seront pas recevables.

Afin de faciliter vos démarches, cet appel à projets est disponible sur le site du Département : www.cotesdarmor.fr/culturescommunes.

Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos candidatures et ce **jusqu'au 13 juin au plus tard**, à l'adresse culturescommunes@cotesdarmor.fr.

Souhaitant une pleine réussite à vos projets "Cultures Communes en Côtes d'Armor", je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Romain BOUTRON